



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

Numéro 17  
juin 2007

# Agreste Dom



*L'eau est une richesse naturelle  
de mieux en mieux partagée en outre-mer*

## L'eau potable pour tous dans les Dom

Les habitants des départements d'outre-mer (Dom), sauf en Guyane, accèdent désormais autant à l'eau potable que les métropolitains. Le nombre d'abonnés au service de l'eau dans les Dom a crû plus vite que la population durant les trois dernières années. De plus en plus de logements sont raccordés à l'assainissement collectif. Tous ces investissements ont un coût. Le prix de l'eau a augmenté de près de 8 % par an sur cette période. L'organisation et la gestion du service public de l'eau sont intercommunales aux Antilles et demeurent à compétences communales à La Réunion.

De par leur climat tropical et l'importante pluviosité qui en résulte, leur insularité ou leur large façade maritime ainsi que leurs nombreux cours d'eau, les Dom sont les départements français où l'eau est l'élément naturel le plus prégnant. Ce particularisme s'exprime même dans le nom des communes qui pour près d'un sur dix y fait directement référence. Il y a cependant un fossé entre cette évidente richesse naturelle et la mise à disposition de la population. Les efforts importants consentis par les collectivités portent cependant leur fruit puisque l'accès au service public de l'eau se développe dans les départements d'outre-mer. Ainsi le nombre de logements non desservis en eau potable (1,9 %) diminue par rapport à la précédente enquête réalisée en 2001 (3,5 %) et le nombre d'abonnés domestiques croît à un rythme supérieur de 2 points à celui du nombre d'habitants. Toutefois l'accès à l'eau potable n'est pas uniforme d'un département à l'autre. En Guyane, 4 % des logements dans les communes de plus de 10 000 habitants, et 40 % des logements dans les plus petites ne sont pas desservis en eau potable. En moyenne un logement sur huit en est privé (un sur sept à la précédente enquête). Aux Antilles, la proportion de logements non raccordés à l'eau potable est désormais très faible. Négligeable à la Martinique (0,2 % des logements), elle est réduite à 2 % en Guadeloupe, soit près de trois fois moins qu'en 2001. À La Réunion moins de 1 % des logements ne sont

pas raccordés et les efforts d'équipement ont concerné les plus petites communes.

### Les pertes sont très importantes

Plus de 262 millions de m<sup>3</sup> sont distribués mais seulement 149 millions de m<sup>3</sup> facturés en raison des volumes cédés gratuitement (1,5 % des volumes)<sup>1</sup> et des pertes. Celles-ci sont très importantes et représentent entre le quart et près de la moitié de l'eau distribuée selon les départements. La porosité du réseau, mesurée par l'indice linéaire de pertes<sup>2</sup> est très importante. Ce sont ainsi 24 m<sup>3</sup> par jour et kilomètre de réseau qui en moyenne n'arrivent pas aux robinets des usagers dans les départements d'outre-mer. Ces pertes s'expliquent en partie par la topographie, l'importance de l'activité sismique et l'étendue des communes. Pour y remédier les distributeurs doivent d'abord disposer de plans du réseau mis à jour. C'est le cas pour neuf communes sur dix, mais ces plans couvrent inégalement le territoire. Ainsi les informations topographiques sont connues pour la totalité du réseau guyanais, mais seulement pour la moitié de celui de La Réunion. Aux Antilles, 67 % du réseau est décrit. Les distributeurs >

1. Les volumes cédés gratuitement sont souvent estimés par les communes et peuvent correspondre à des opérations de rinçage du réseau, de nettoyage de la voirie, à des fontaines, de l'arrosage public...

2. L'indice linéaire de pertes représente l'écart entre le volume distribué et le volume consommé rapporté au kilomètre de réseau.

La consommation moyenne par habitant a diminué depuis la précédente enquête  
Évolution des consommations d'eau potable entre 2001 et 2004

	En litres par jour et habitant <sup>1</sup>	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Ensemble Dom
<b>2001</b>	Consommation domestique	201	162	120	279	<b>218</b>
	<b>Consommation totale</b>	<b>207</b>	<b>180</b>	<b>154</b>	<b>298</b>	<b>235</b>
<b>2004</b>	Consommation domestique	192	172	124	269	<b>214</b>
	<b>Consommation totale</b>	<b>193</b>	<b>189</b>	<b>156</b>	<b>287</b>	<b>229</b>
Évolution entre 2001 et 2004	Consommation domestique	- 4 %	7 %	3 %	- 4 %	- 2 %
	<b>Consommation totale</b>	<b>- 7 %</b>	<b>5 %</b>	<b>2 %</b>	<b>- 4 %</b>	<b>- 3 %</b>

1. populations estimées par l'Insee en 2001 et 2004

Source : Ifen - Scees - Enquête eau 2004

> doivent également connaître l'état des canalisations. Une description précise des tronçons, de la localisation et de l'historique des interventions est nécessaire. Ces informations sur l'état du réseau n'existent pas en Guyane et peu en Martinique où elles ne couvrent qu'un sixième du réseau. À La Réunion et en Guadeloupe, 7 km de réseau sur 10 sont détaillés et les interventions sont peu ou prou connues, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Par ailleurs, aux Antilles, les distributeurs ont investi depuis la précédente enquête dans l'acquisition de système informatique avec géo référencement, ce qui les aide dans l'entretien du réseau. Les deux tiers des communes des Dom ont mis en place un programme de renouvellement du réseau. Ces travaux sont longs et coûteux : huit communes concernées sur dix poursuivent d'ailleurs un programme déjà déclaré à la précédente enquête, mais le nombre de kilomètres ainsi renouvelés est faible au regard de la longueur totale du réseau.

### Baisse de la consommation moyenne par habitant

Chaque domien consomme en 2004, 214 litres par jour pour sa consommation domestique. La consommation totale, incluant celles des gros consommateurs<sup>3</sup> s'élève à 229 litres par jour. La consommation domestique varie du simple au double selon les départements. Elle baisse de 4 %

par rapport à la précédente enquête à La Réunion, département d'outre-mer où la consommation est la plus importante avec 269 litres d'eau par jour et par habitant, et en Guadeloupe, 192 litres. En Martinique, la consommation domestique progresse avec 172 litres par jour (162 litres en 2001). Seule la Guyane augmente sa consommation domestique par habitant mais elle demeure cependant la plus faible des Dom : 124 litres contre 120 litres en 2001.

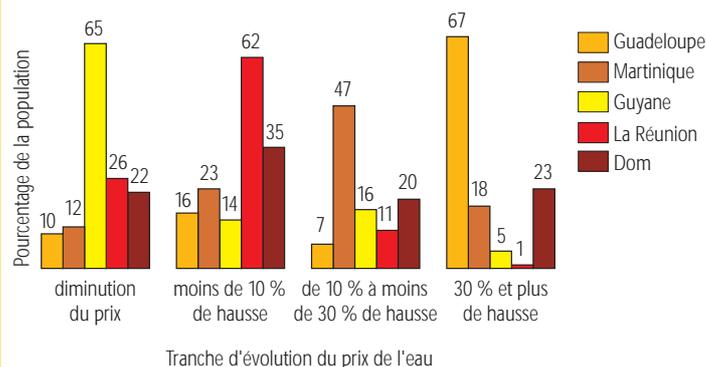
### Le prix de l'eau est à la hausse pour huit domiens sur dix

Les efforts consentis par les différents distributeurs pour améliorer la desserte ou moderniser le

### Consommation par habitant

■ S'agissant d'un ratio par habitant, l'importance de l'accroissement démographique des Dom incite à prendre en compte les derniers chiffres de population connus : il s'agit d'estimations annuelles de population départementales. Toutefois, ce choix n'a pas été fait lors de la précédente enquête, rendant a priori délicate toute comparaison entre les deux dates. Pour pallier cet inconvénient, les consommations par habitant sont recalculées, pour l'année 2001, en tenant compte de la population estimée par l'Insee à cette époque.

### Répartition de la population selon des tranches d'évolution du prix de l'eau entre 2001 et 2004



Source : Ifen - Scees - Enquête eau 2004

3. Les gros consommateurs ne répondent pas à une définition officielle et sont déclarés comme tels par les communes. Ils peuvent regrouper les industriels, les sociétés de commerce ou service, certaines collectivités, les irrigants... et s'opposent aux abonnés ordinaires dits domestiques.

> réseau se répercutent sur le prix de l'eau potable qui augmente en moyenne de près de 6 % par an depuis 2001. Mais l'augmentation du coût de la collecte et du traitement des eaux usées est deux fois plus importante pour les consommateurs (11,5 % par an depuis 2001). Au total le prix de l'eau pour les communes bénéficiant de l'eau potable et d'un assainissement collectif augmente en moyenne de 7,6 % par an dans les Dom depuis la précédente enquête, mais varie très différemment d'un département à l'autre : baisse en Guyane, hausses modérées à La Réunion et en Martinique et fort renchérissement en Guadeloupe où l'assainissement collectif progresse. Ainsi un domien sur cinq a vu sa facture d'eau augmenter de plus de 30 % en trois ans, alors qu'elle diminuait pour un habitant sur cinq. Ces disparités interdépartementales s'accompagnent d'une variabilité importante au sein même des départements. Elle tient à la grande hétérogénéité des territoires, tant du point de vue géographique que de celui de l'accès à la ressource. Les prix de l'eau vont de 1 à 7 en Guadeloupe où l'eau est plus chère dans les îles (Saint-Barthélemy, Saint Martin et Marie Galante) qu'en Guadeloupe continentale. L'écart est également important à La

Réunion, de 1 à 6, en raison du prix très faible pratiqué dans certaines communes. En Guyane et à la Martinique, les habitants les moins favorisés paient l'eau deux fois à deux fois et demi plus chère que dans certaines communes.

#### Hausse des prix de l'eau rime avec baisse de la consommation

Dans les trois départements d'outre-mer où les prix de l'eau progressent entre les deux enquêtes, 53 % de la population concernée par une hausse de prix diminue sa consommation moyenne. A contrario pour plus de neuf Guyanais sur dix, la baisse du prix de l'eau va de pair avec une augmentation de la consommation.

#### L'organisation intercommunale des services de l'eau progresse aux Antilles

Depuis la précédente enquête, les communes des Antilles ont encore renforcé leur organisation intercommunale des services de l'eau. Pour la production et la distribution d'eau potable, elle concerne maintenant 90 % des communes (75 % en 2001) sur les deux îles et touche dans une même proportion la population. En revanche, à La Réunion, la situation demeure inchangée avec une organisation

entièrement communale. En Guyane, trois communes sur quatre, comme en 2001 optent pour une organisation intercommunale. En ce qui concerne l'assainissement, l'organisation intercommunale du service de l'assainissement qui était déjà largement majoritaire en Guadeloupe, est désormais également de mise en Martinique où seule une commune gère elle-même ce service. En Guyane l'organisation communale prévaut. Si les communes s'organisent de plus en plus souvent entre elles, la gestion du service public d'eau potable demeure pour autant, comme en 2001, dans neuf communes des Dom sur dix confiée à un délégué. Par ailleurs, huit communes sur dix confient également la gestion de leur assainissement à un délégué privé sous forme de contrat d'affermage.

#### L'assainissement collectif gagne du terrain au détriment des équipements individuels

Sur le plan de l'assainissement, seule la Martinique dispose d'un réseau dans toutes ses communes. Dans les autres départements, une commune sur quatre n'a pas d'assainissement. La part des logements raccordés à un réseau d'assainissement collectif augmente depuis 2001 : quand

Pour en savoir plus...

« le prix de l'eau varie du simple au double », *Agreste Dom n° 10* juin 2004

« 177 euros par personne et par an » *Agreste Primeur n° 193* mars 2007

connectez-vous sur le site Internet du Scees : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Le prix de l'eau croît fortement dans les Dom depuis 2001					
Prix de l'eau en euros par m <sup>3</sup> toutes taxes comprises pour les communes ayant l'eau potable et l'assainissement collectif					
En Euros/m <sup>3</sup>	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Ensemble Dom
Eau Potable	2,32	2,09	1,19	0,83	1,53
Assainissement	1,38	1,20	0,64	0,57	0,93
<b>Prix total</b>	<b>3,70</b>	<b>3,29</b>	<b>1,82</b>	<b>1,40</b>	<b>2,46</b>
Part dans le prix total					
Eau Potable	63 %	63 %	65 %	59 %	62 %
Assainissement	37 %	37 %	35 %	41 %	38 %
<b>Prix total en 2001</b>	<b>2,20</b>	<b>2,85</b>	<b>2,02</b>	<b>1,32</b>	<b>1,97</b>
<b>Évolution annuelle du prix total depuis 2001</b>	<b>18,9 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>- 3,4 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>7,6 %</b>

Source : Ifen - Scees - Enquête eau 2004

- > seulement quatre logements sur dix étaient raccordés, désormais près de la moitié des logements dispose du tout-à-l'égout. C'est en Guadeloupe que le nombre de raccordements récents est le plus important : la part des non raccordés passe ainsi de 60 % à 45 % des logements. Elle baisse également à La Réunion mais six logements sur dix demeurent non raccordés. Par conséquent, dans ces départe-
- ments la proportion de logements équipés pour l'assainissement autonome régresse. En Guyane et en Martinique la moitié des logements, comme en 2001 sont raccordés à l'assainissement collectif.

**Pascal Védie**

*Scees - Cellule de coordination de la statistique agricole des départements d'outre-mer*

### Organisation et gestion du service public de l'eau

- Le service public de l'eau comprend quatre activités : la production de l'eau potable, la distribution, la collecte des eaux usées et l'épuration en station avant rejet dans le milieu naturel.
- Ces activités peuvent ne pas être toutes présentes dans les communes. Elles peuvent être organisées et gérées de façon indépendante les unes des autres.
- La commune détermine le cadre de l'organisation la plus appropriée pour chacune des activités. Si plusieurs communes se regroupent pour mettre en place un service commun, on parle d'organisation intercommunale.
- Dans un cadre communal ou intercommunal, la gestion de ces différents services peut être directe (régie), il s'agit d'une gestion publique, ou déléguée à un organisme privé.

### Méthodologie

- L'enquête 2004 sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par l'Institut français de l'environnement (Ifen) et le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en partenariat avec la direction de l'Eau du ministère en charge de l'Environnement. Il s'agit de la troisième génération d'enquête sur le même thème après celles portant sur les données 1998 et 2001. L'enquête étudie le service public de l'eau sous divers aspects : les prix pratiqués, l'existence des services, les équipements, les volumes, l'organisation et la gestion du service public.
- L'enquête a été réalisée par les services de la statistique agricole auprès de l'ensemble des communes des départements d'outre-mer, par sondage en métropole.
- Les prix moyens départementaux sont calculés en pondérant les prix communaux par les données de population issues du recensement de 1999.
- Les consommations moyennes par département et habitant sont établies en tenant compte des données estimées de population départementale calculées par l'Insee pour l'année 2001 et pour l'année 2004.